

Construire deux EPR2 à Bugey

En faire une opportunité pour l'emploi et le territoire

OCTOBRE 2026

SYNTHÈSE

La construction de deux réacteurs EPR2 sur le site du Bugey constitue l'un des plus importants projets industriels engagés en France depuis plusieurs décennies. Si ce projet répond à des enjeux nationaux de souveraineté énergétique, de décarbonation et de réindustrialisation, il soulève également des questions majeures pour le territoire qui l'accueillera.

Avec une puissance de 1 670 MWe par réacteur, les futurs EPR2 participeront durablement à la production d'une électricité bas carbone. Leur réalisation s'inscrit dans un contexte de relance de la filière nucléaire française et de hausse attendue des besoins en électricité.

Le CESER ne se prononce pas sur l'opportunité du programme nucléaire lui-même. Son analyse porte avant tout sur les conséquences territoriales d'un projet dont la réalisation paraît désormais engagée.

Au-delà de sa dimension énergétique, **le projet représente un défi humain et territorial hors norme**. Étalé sur plus d'une décennie, le chantier pourrait mobiliser jusqu'à 8 000 à 10 000 travailleurs au plus fort de son activité. La réussite du projet dépendra donc de la capacité du territoire à accueillir cette population supplémentaire et à anticiper les besoins qu'elle générera en matière de logement, de mobilité, de services publics, d'équipements et d'infrastructures.

8 000 à 10 000 travailleurs mobilisés au pic du chantier

12 à 15 ans de travaux

Des défis significatifs à aborder

Les travaux conduits par le CESER montrent que la principale question n'est pas seulement industrielle. Elle est territoriale.

Le bassin de vie concerné bénéficie d'une forte attractivité démographique et économique mais connaît déjà des tensions importantes sur plusieurs sujets structurants : emploi, logement, mobilité, accès aux services publics et infrastructures. Le chantier des EPR2 risque d'accélérer ces dynamiques.

Les besoins en hébergement sont ainsi estimés à 5 500 à 6 000 lits, tandis que plusieurs milliers de travailleurs pourraient venir de l'extérieur du territoire.

La mobilité constitue un autre enjeu majeur, dans un territoire déjà en fortes tensions. Les infrastructures existantes connaissent déjà des phénomènes de saturation, en particulier autour des franchissements du Rhône et des principaux axes routiers. L'arrivée de milliers de salariés supplémentaires nécessitera une organisation spécifique des déplacements et une anticipation renforcée des investissements.

Cette situation pose **la question de l'anticipation et de la coordination** entre les différents acteurs publics et privés concernés.

CESER Auvergne-Rhône-Alpes



De même, devront être adaptés pour accompagner la croissance attendue de la population :

- La disponibilité de l'eau potable,
- Les capacités d'assainissement,
- L'offre de soins,
- Les équipements scolaires,
- Les services du quotidien …

L'enjeu de l'emploi et des compétences apparaît particulièrement déterminant. Le principal défi identifié concerne la capacité à former et recruter les professionnels nécessaires.

Les besoins portent sur plus d'une centaine de métiers différents et concernent particulièrement le génie civil, les travaux publics, la construction, l'électricité industrielle et l'électromécanique. Les études prospectives ont identifié **vingt-huit métiers prioritaires**, dont plusieurs sont déjà en tension aujourd'hui.

Le chantier nécessitera jusqu'à **5 000 emplois dans le seul génie civil** lors des pics d'activité. Pourtant, ces métiers peinent déjà à recruter et certaines formations ne parviennent pas à remplir leurs effectifs.

Le succès du projet dépendra donc autant de la capacité à renforcer l'attractivité des métiers industriels que de l'adaptation de l'offre de formation, de l'accompagnement des reconversions professionnelles et de la mobilisation de nouveaux publics.

Le chantier des EPR2 intervient par ailleurs dans un contexte de **concurrence entre plusieurs grands projets d'infrastructures et de réindustrialisation**. La question de la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée constituera donc un facteur clé de réussite, tout comme la capacité à attirer, former et fidéliser les compétences nécessaires.

Faire du chantier un levier de développement territorial

Le chantier constitue **une opportunité pour les entreprises régionales**, les retours d'expérience d'autres grands projets montrent qu'un ancrage local fort, un bon accompagnement et de l'anticipation peuvent générer des retombées économiques significatives.

Au-delà de l'activité économique, les investissements liés au projet pourraient **accélérer la modernisation d'infrastructures** déjà identifiées comme prioritaires : mobilité, logements, réseaux, eau, assainissement ou équipements publics.

L'enjeu est donc double :

- Répondre aux besoins exceptionnels d'un chantier industriel de grande ampleur
- Tout en veillant à ce que les investissements réalisés profitent durablement aux habitants et renforcent l'attractivité du territoire bien après la mise en service des futurs réacteurs.

Un chantier hors norme qui appelle une mobilisation collective

Les travaux menés par la démarche Grand Chantier et par le CESER montrent que les principaux enjeux sont désormais identifiés. Ils concernent moins la faisabilité technique des réacteurs que **la capacité du territoire à :**

- Accueillir plusieurs milliers de travailleurs,
- Répondre aux besoins en compétences,
- Préserver son équilibre économique et social
- Transformer cette opération industrielle en véritable projet territorial.

Par son ampleur, sa durée et ses impacts, le projet des EPR2 du Bugey constitue **un défi inédit pour Auvergne-Rhône-Alpes**. Il représente également une occasion rare de renforcer durablement les compétences, les infrastructures et l'attractivité d'un territoire déjà au cœur de la filière énergétique française...



Les préconisations du CESER

Le CESER salue la qualité du travail d'anticipation engagé dans le cadre de la démarche Grand Chantier des EPR2 du Bugey et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Les préconisations portées par le CESER ont vocation à compléter ces démarches déjà engagées en mettant l'accent sur les conditions de réussite du projet, son inscription dans une vision territoriale de long terme et la recherche d'un équilibre entre développement industriel, cohésion territoriale et qualité de vie des habitants.

Les 14 préconisations, que vous trouverez détaillées dans le rapport, sont organisées en 4 axes :

1 Construire une vision territoriale partagée au service des habitants

Comment ?

- Construire un espace de dialogue territorial de concertation et de prospective.
- Mettre en place un observatoire territorial du Grand Chantier.
- Faire évoluer rapidement les documents de planification régionaux et territoriaux.
- Ne pas amputer les enveloppes de consommation foncière des collectivités dans le cadre du SRADDET.

2 Faire du Grand Chantier un levier d'aménagement durable et exemplaire du territoire

Comment ?

- Faire de l'exemplarité environnementale une exigence pour l'ensemble des aménagements.
- Garantir une gouvernance locale forte des projets d'aménagement.
- Elaborer un cahier des charges territorial pour les opérations de logement.

3 Faire du Grand Chantier un levier de développement des compétences et de l'économie régionale

Comment ?

- Faire pleinement de la Région le chef de file de la stratégie emploi-formation.
- Accompagner les entreprises régionales dans l'accès aux marchés.
- Donner de la visibilité aux entreprises le plus en amont possible.
- Créer un centre d'information et d'échanges du Grand Chantier.

4 Garantir un financement équitable du projet et partager ses retombées à l'échelle du territoire

Comment ?

- Mettre en place un mécanisme de répartition territoriale des retombées fiscales.
- Etudier les conditions d'une anticipation des retombées fiscales.



Retrouvez le rapport complet et l'ensemble des publications sur https://ceser.auvergnerhonealpes.fr/avis-et-contributions ou en scannant le QR code

Crédits photos : Gaëtan BERNARD, Matthieu COLIN

Téléchargez l'avis sur ceser.auvergnerhonealpes.fr

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29